

# **Réunion inter-congrès de l'AIEB**

## **Athènes, vendredi 20-dimanche 22 septembre 2013**

**Assemblée générale extraordinaire. Vendredi 20 septembre, 16h30-17h55**

Ordre du jour :

Modification des statuts sur proposition (jointe) du bureau.

Présents :

- le bureau de l'AIEB composé de J. Koder (président), A. Markopoulos (secrétaire) et M. Kaplan (trésorier)
  - les membres suivants : J. Melville-Jones (Australie), P. Soustal (Autriche), K. Demoen (Belgique), V. Gjuzelev (Bulgarie), G. Greatrex (Canada), Ch. Chotzakoglou et Io. Eliades (Chypre), K. Fledelius et A. Hedeager Krag (Danemark), M. Bibikov (Estonie), J. Nilsson (Finlande), V. Déroche et A. Peters-Custot (France), E. Jordania (Géorgie), A. Berger et S. Mariiev (Allemagne), E. Jeffreys (Grande-Bretagne), T. Koliass et T. Maniati-Kokkini (Grèce), E. Juhász (Hongrie), J. Patrich (Israël), A. Rigo et A. Guiglia (Italie), L. I. Ree Petersen (Norvège), M. Salamon (Pologne), M. Gratsianskiy (Russie), Lj. Maksimovic et Sr. Pirivatric (Serbie), J. Polacek (Slovaquie), I. Nilsson (Suède), J.-M. Spieser (Suisse), N. Necipoglu et M. Delilbasi (Turquie), et Ch. Barber (Etats-Unis d'Amérique).
  - M. Pélékidou (vice-présidente honoraire).
- Le comité espagnol a donné procuration au comité italien.

Taxiarchis Koliass prononce un chaleureux mot d'accueil au nom du Comité grec, hôte de cette réunion inter-congrès; le Président J. Koder, saluant l'accueil généreux du comité grec en cette période de restrictions économiques, ouvre l'AG extraordinaire, dont il rappelle qu'elle est motivée par la proposition, faite par le bureau de l'AIEB, d'une modification des statuts. En respect de l'article 12 des statuts de l'AIEB, toute modification desdits statuts doit être approuvée par l'AG de l'AIEB à la majorité des 2/3.

Le secrétaire de l'AIEB présente les amendements proposés: ces amendements avaient été ensuite transmis aux comités nationaux, dont le bureau a examiné les réactions afin d'aboutir à la mise au point définitive des propositions, dont il est donné lecture (voir texte joint).

M. Kaplan fait l'historique précis de ces propositions et en présente une exégèse complète, en commençant par deux constatations fondatrices de cette initiative:

- L'Assemblée de Samokov (AG ordinaire du congrès de Sofia, août 2011) n'a pas joui du temps nécessaire pour les discussions, ce qui a généré une grande insatisfaction.

- Le vote à bulletin secret proposé par le bureau pour le choix du congrès 2016 a soulevé des contestations. En particulier, nullement convaincue par la validité du vote, la présidente élue J. Herrin a démissionné, contraignant à la tenue d'une AG extraordinaire en février 2012. La possibilité d'une démission d'un président de l'AIEB n'avait jamais été envisagée lors du dépôt des statuts. Or, le secrétaire et le trésorier du bureau ont un suppléant, mais pas le président, pour éviter que celui-ci n'apparaisse comme le président suivant. Certes, les statuts prévoyaient la défaillance d'un président (auquel cas c'est le secrétaire général qui assume la suppléance) mais cette solution, conçue pour une vacance temporaire de la charge de président (maladie, accident) s'avère intenable à plus long terme.

D'autres points n'avaient pas été prévus:

- le nombre de tours de scrutins,

- le cas d'une égalité des suffrages,
- les modalités de diffusion des candidatures.

Ils sont donc explicités dans les propositions d'amendement du Bureau.

M. Kaplan précise enfin que:

- les suppléants ne sont pas des membres du bureau,
- ils seraient proposés par les candidats au bureau (il s'agit donc d'un «ticket»),
- les membres du bureau et le suppléant du président doivent être tous issus de comités nationaux différents,

- les évolutions récentes impliquent probablement quelques contraintes : d'une part, le compte bancaire de l'AIEB est désormais dans une banque française (la Caisse d'Epargne), qui peut exiger qu'on lui rende des comptes, ce qui suppose qu'un des membres du bureau soit français (d'autant que les statuts étant déposés en France, il y a quelques démarches à effectuer – en préfecture – plus simples pour un Français). Par ailleurs, le concepteur du site web étant grec, il est également commode qu'un des membres du bureau soit grec.

Quelques modifications, présentes dans les amendements proposés, méritent d'être expliquées:

- article 6: cet article donnait l'exclusivité aux AG des congrès (élection du bureau...): ce qui empêche une réactivité parfois nécessaire, comme l'ont montré les événements récents. Donc on a remplacé par «AG» tout court.

- article 7: pour ce qui est du vote à bulletin secret, M. Kaplan explique la rédaction: concernant des personnes, le vote doit être à bulletin secret. Toutefois, chaque membre votant de l'AG est le délégué d'un comité national et a des comptes à rendre à ce comité, ce qui implique que son vote doit être public. Il est donc sain que le cadre général soit le vote à main levée, et que le passage au vote à bulletin secret doive être voté au préalable.

- article 14: pour la candidature des lieux de congrès, les comités nationaux doivent disposer au début de l'année civile les candidatures, envoyées au préalable - et 8 mois avant le congrès - au bureau.

Une fois ces divers points explicités, le Président lance la discussion.

J.-M. Spieser fait remarquer que le fait d'élire conjointement le président et son suppléant risque de poser problème, car si le président décide de démissionner, son suppléant peut estimer devoir également se démettre.

Le Président répond que le fait que le suppléant soit obligatoirement issu d'un autre comité national que le président atténue la délicatesse de la situation.

J. Greatrex évoque l'exemple de la FIEC (Fédération internationale des études classiques) dont le bureau comprend 7 membres. Il propose, pour contourner la question des suppléants, de composer un bureau plus large, en évitant l'objection du coût supplémentaire induit en choisissant un nombre plus faible, par exemple 5 membres. J. Greatrex propose de confier ainsi aux deux membres supplémentaires la fonction de webmaster pour l'un, et les relations extérieures pour l'autre.

M. Kaplan estime que pour une Association composée de 35 comités nationaux, un bureau de 7, et même 5 membres, tous de comités différents, et disposant, comme membres B, du vote sur tous les sujets à l'exception de la désignation des membres du Bureau, risque de donner un poids excessif au bureau dans les votes. Quant aux fonctions remplies par les éventuels membres supplémentaires, celle de webmaster, qui est liée à l'instrument d'une politique (internet) et non à la politique elle-même, est plutôt une fonction d'exécution et non de décision ; quant aux relations extérieures, elles constituent une des missions principales du Président du Bureau.

K Fledelius: ne pas mélanger le nombre de membres du bureau et les conséquences d'une démission du président.

T. Koliass (comité grec) estime qu'il n'est pas souhaitable de laisser penser que le suppléant du Président serait pressenti de facto comme futur Président. Le Président approuve: la suppléance ne

saurait être pré-élection, mais on ne saurait interdire au suppléant d'un Président d'être ensuite candidat pour lui succéder. Inutile d'ajouter une précision à ce sujet dans les statuts.

G. Greatrex (comité canadien) estime que, si le bureau comprend un nombre plus élevé de membres, le risque des impasses telles que celles advenues serait moindre. Quant au déséquilibre entre le bureau et le reste de l'AG, il n'est pas si grand si on se souvient que les comités élisent les membres du Bureau, et donc leur font confiance *a priori*. Par ailleurs, par webmestre, G. Greatrex entendait non pas le technicien du site internet de l'AIEB, mais le responsable de la vitrine internationale que constitue ce site. On pourrait laisser aux membres élus le choix de leur fonction.

Le Président estime qu'il n'est pas opportun de compliquer les choses simples, et que les membres du Bureau ne devraient pas avoir le choix de leurs fonctions *a posteriori*. Enfin, la proposition du suppléant du Président constitue une réponse à un problème posé en août 2011. Si cette solution ne fonctionne pas, il suffira d'en changer.

J. Greatrex ne tient pas à formuler une contre-proposition, mais propose qu'on vote article par article et non en bloc.

J. Patrich (Israël) propose qu'un membre du bureau soit quand même chargé du web. Le Président renvoie à la fonction essentielle de la Commission de développement instituée en 2011. Il estime par ailleurs que les statuts ne sont pas faits pour mentionner tous les détails de l'institution.

Le Président lance le vote sur la nouvelle rédaction de l'Article 5, alinéa 2 des statuts, proposée par le Bureau et lue par le secrétaire général.

Pour: 24

Contre: 0

Abstention: 2

L'amendement, approuvé par plus des 2/3 des votants, est donc accepté par l'AG.

La nouvelle rédaction de l'article 6 ne suscitant pas d'objection manifeste, il est décidé qu'on votera sur tous autres articles en bloc.

Les quelques remarques de détail portant sur les articles suivants confirment le bien-fondé de ce choix, à savoir :

- sur l'article 7: K. Demoen (comité belge) propose de remplacer «par la poste» par «par tout moyen», ce qui est accepté.

- sur l'article 14: une brève discussion a lieu sur le délai de 8 mois précédant l'AG qui doit décider sur le lieu du congrès international suivant. N. Necipoğlu (comité turc) demande pourquoi il n'est pas précisé qu'il s'agit de l'AG du Congrès: M. Kaplan répond que l'imprécision est voulue, afin de ne pas s'astreindre toujours à une AG du Congrès pour cette question du lieu suivant: on peut avoir besoin de prendre cette décision lors d'une AG d'inter-congrès. J.-M. Spieser (comité suisse) soutient la proposition de N. Necipoğlu de préciser et ajouter «au moins huit mois ~~à l'avance~~ **avant ladite AG**». Ce qui est accepté.

Le vote porte donc sur tous les amendements à l'exception de celui de l'article 5 qui a déjà été approuvé. Les amendements sont relus avec les modifications proposées.

Pour: 26

Contre: 0

Abstention: 0

Les modifications des statuts sont donc approuvées par l'AG extraordinaire. L'ordre du jour de celle-ci étant épuisé, la séance est levée par le Président à 17h55.

**Assemblée générale ordinaire. Première partie.**  
**Vendredi 20 septembre 2013.**

Ordre du jour:

- 1/ Rapport moral du président.
- 2/ Rapport financier du trésorier sur les exercices 2011 et 2012 (documents joints), vote sur l'approbation du rapport financier et le quitus au trésorier.
- 3/ Rapport d'activité de l'Association présenté par le secrétaire.
- 4/ Fixation de la cotisation.
- 5/ Élection éventuelle de nouveaux membres.
- 6/ Règlement intérieur (document joint).
- 7/ Élection éventuelle du suppléant du président.
- 8/ Préparation du congrès de Belgrade
- 9/ Rapport des commissions.
- 10/ Questions diverses.

Le Président ouvre l'AG ordinaire de l'AIEB à 18h35. Il propose une modification de l'ordre du jour sur le point 4 (le niveau des cotisations) à discuter après le point 9 (la Commission développement) pour pouvoir éventuellement tenir compte de dépenses supplémentaires proposées par ladite commission.

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour est modifié.

**Rapport moral, présenté par le Président:**

Le Président évoque la crise économique qui pèse lourdement et partout sur les humanités et leur avenir, et accuse le fossé entre les études et la recherche qui leur sont liées, et celles qui concernent les sciences dites dures ainsi que les sciences économiques, etc. Cette situation difficile ne manque pas, malheureusement, d'avoir des effets néfastes sur les carrières, et notamment celles des jeunes chercheurs. C'est pourquoi le Prof. R. Morris (comité britannique) avait proposé la constitution d'une Commission développement, dont le but principal est d'aider financièrement les jeunes chercheurs – notamment en leur offrant des bourses afin qu'ils se rendent aux congrès – et, pour ce faire, de mieux faire connaître notre champ scientifique byzantin afin d'accroître nos capacités à lever des subsides. Cette Commission développement a donc été instituée lors de l'AG de Samokov (août 2011).

Le Président propose de commémorer nos collègues byzantinistes ou associés à l'AIEB et malheureusement disparus depuis le Congrès de Sofia:

2011

Géza Alföldy († 6-11-2011)  
Fernanda de'Maffei († 29-4-2011)  
Jürgen Dummer († 7-10-2011)  
Otto Feld († 10-10-2011)  
Vasilka Gerasimova-Tomova († 4-4-2011)  
Tomas Hägg († 11-8-2011)  
Thomas Niggel († 10-12-2011)  
Joseph Paramelle SJ († 27-11-2011)  
Elena Tončeva († 3-2-2011)

2012

Franca Avonzo de Marini († 20-2-2012)

Georgi Bakalov († 22-6-2012)  
Miloš Blagojević († 26-6-2012)  
Aikaterini Christophilopoulou († 14-10-2012)  
Anna Maria Demicheli († 18-2-2012)  
Hans-Dieter Döpmann († 11-12-2012)  
Suzy Dufrenne († 27-1-2012)  
Christo Džambov († 2-1-2012)  
Carl Gerold Fürst († 17-8-2012)  
Antonio Garzya († 6-3-2012)  
Dora Ivanova-Mirčeva († 25-8-2012)  
Michel Lassithiotakis († 23-6-2012)  
Justin Mossay († 31-10-2012)  
Sabine McCormick († 17-6-2012)

Petre Şerban Năsturel († 18-1-2012)  
Janka Nikolova († 3-2-2012)  
Charalampos Papastathis († 17-6-2012)  
Constantin Pitsakis († 6-8-2012)  
Svetlana Popović († 8-4-2012)  
Wanda Wolska-Conus († 25-4-2012)

Jordanka Yurukova († 31-3-2012)  
2013  
Gerhard Podskalsky SJ († 6-2-2013)  
Menelaos Tourtoglou († 10-2-2013)

### **Rapport d'activité, présenté par le Secrétaire:**

A. Markopoulos rappelle les principaux objectifs de l'AIEB, à savoir la tenue des congrès quinquennaux, et la promotion de nos activités. Le premier aspect est fortement dynamique: le Bureau suit de près la préparation par le comité serbe du congrès de Belgrade (2016); il s'est rendu sur place en septembre 2012 pour discuter de la structure du futur congrès et le Président s'y est rendu de nouveau en juin 2013 pour la même raison. La structure du Congrès a été ainsi substantiellement modifiée, ce qui se traduit en particulier par la diminution des séances plénières et l'augmentation du nombre des tables rondes, décidée dans une étroite et fructueuse collaboration entre Bureau et comité serbe.

Autre point de l'activité du Bureau: la réforme des statuts qui vient d'être adoptée par l'AG extraordinaire.

Une des grandes innovations actuellement en chantier concerne la mise en place du site internet de l'AIEB ([www.aiebnet.gr](http://www.aiebnet.gr)), lequel va faciliter les relations entre le Bureau et les comités nationaux tout en accroissant la publicité de nos activités à l'égard d'un large public. Ce site existe d'ores et déjà, uniquement en anglais – les versions française et grecque suivront prochainement – et sera présenté à l'AG dimanche matin.

La Commission développement, liée au site internet, et proposée par le comité britannique, repose sur la promotion de la collaboration entre les byzantinistes pour tout ce qui concerne les annonces de bourses et d'emplois, les échanges, les annonces de colloques et d'expositions, etc. Le bureau a lancé un appel pour que les comités nationaux fassent remonter les informations dont ils disposent, et a composé en juin 2013 un bureau provisoire pour cette commission, d'où ont été exclus les comités nationaux des membres du bureau (soit les comités français, autrichien et grec).

Les relations entre le Bureau international et les comités nationaux diffèrent en fonction de la réactivité de ces derniers. On notera que les comités croate, chilien, irlandais sont actuellement peu actifs ou ont disparu, tandis que le comité albanais se réorganise depuis les derniers mois, ainsi que le comité roumain (absent de la réunion inter-congrès), dont le bureau est en profond renouvellement. On a l'espoir de voir naître un comité argentin.

Le secrétaire achève son rapport en manifestant l'espoir que nos études connaissent un intérêt croissant.

Lj. Maksimović (comité serbe) tient à souligner l'excellent travail et l'investissement fournis par le Bureau depuis le congrès de Sofia, notamment pour l'organisation de celui de Belgrade.

### **Rapport financier, présenté par le trésorier:**

M. Kaplan rappelle que les nouveaux statuts adoptés par l'AG extraordinaire obligent de dresser les comptes annuellement.

Il présente l'exercice des comptes pour 2011 et 2012 (documents joints).

Au 20 septembre, le solde des comptes était de :

- 4.267,96 euros sur le compte courant,
- 45.941,16 euros sur le compte épargne.

Les cotisations de 28 comités nationaux ont été perçues, et 7 sont en cours.

Par ailleurs, le comité bulgare a remboursé en un temps record l'argent prêté par l'AIEB pour les bourses proposées pour le congrès de 2011, ce qui lui vaut la profonde reconnaissance du trésorier de l'AIEB.

Toutefois, d'importantes dépenses, durant l'année 2012, ont quelque peu dégradé la situation financière de l'AIEB, en particulier la tenue d'une AG extraordinaire, à Paris, dont le coût a été supérieur à une année des cotisations des comités nationaux. A cet égard, M. Kaplan remercie chaleureusement les nombreux comités nationaux qui ont pris en charge les coûts liés à la présence de leurs délégués à cette AG extraordinaire. Par ailleurs, le démarrage du site internet de l'AIEB a entraîné des dépenses qui, toutefois, ne devraient pas être réitérées.

Enfin, il est à prévoir une diminution des rendements du compte épargne, liée au maintien de faibles taux d'intérêt.

Toutefois, les finances de l'AIEB sont saines et n'empêchent pas l'accomplissement de ses missions, en particulier pour la préparation du congrès de Belgrade. En revanche, en l'état, il n'est pas question de rémunérer un webmestre avec les seuls revenus annuels de l'AIEB – cotisations et revenus d'épargne – c'est-à-dire un peu plus de 7 000 euros.

Après qu'une petite correction formelle a été apportée, à l'initiative de M. Pélékidou, les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'AG, et le quitus est donné au trésorier à l'unanimité également.

### **Election du suppléant du Président.**

Le Président propose à l'AG d'élire maintenant son suppléant, et propose le nom de John Haldon (Professeur à Princeton). Cette proposition soulève de nombreuses approbations enthousiastes.

Comme le vote porte sur une personne, on procède par bulletin secret. Le dépouillement donne, pour 26 votants :

24 OUI, 1 NON, 1 abstention

J. Haldon est donc élu par l'AG suppléant du Président de l'AIEB.

### **Election éventuelle de nouveaux membres:**

Il est souligné que, puisque le comité albanais n'a jamais officiellement quitté l'AIEB, il n'est pas nécessaire de procéder à un vote le concernant, une acclamation lui est substituée, suscitant la reconnaissance de la déléguée et présidente du comité albanais.

### **Règlement intérieur:**

La proposition d'un règlement intérieur de l'Association, faite par le bureau, a été suivie de sa rédaction par le bureau. M. Kaplan, qui en fait brièvement l'exégèse (texte joint).

Ce règlement est destiné à faciliter la vie de l'Association. Il comporte donc des éléments qu'il n'est pas utile (sinon, parfois, nuisible) de placer dans les statuts, dont la modification est liée à des procédures nettement plus lourdes que celle du règlement intérieur. Chaque article est lu, commenté, éventuellement amendé :

L'article 1 porte sur les AG et ne suscite aucun commentaire.

L'article 2 porte sur les candidatures au bureau. Un rajout est proposé : «deux mois au moins».

L'article 3 porte sur la présentation des candidatures.

L'article 4 est issu directement de l'expérience de l'AG de Samokov: en pratique, puisque les membres de l'AG doivent pouvoir suivre toutes les séances scientifiques du congrès, il faudrait que les AG fussent fixées le soir et, si nécessaire, se poursuivent sur plusieurs soirées successives afin de bien pouvoir prendre le temps utile aux débats.

Une discussion est soulevée par J. Greatrex (comité canadien) à propos des discussions électroniques (listes et forums de discussion) qui permettraient d'organiser les débats. L'approbation électronique des rapports désormais annuels paraît une innovation peu utile, il suffit d'approuver ces rapports tous les 2 ou 3 ans lors des AG du congrès et de l'inter-congrès. Quant aux listes de discussion, à terme, les comités nationaux pourront mettre leurs messages sur le site pour les autres comités nationaux sans passer par le bureau; cette fonction n'est pas encore opérationnelle, elle ne

nécessite pas de modérateur.

J.-M. Spieser (comité suisse), réagit à propos du point 4: tout le monde ne peut pas rester au congrès du 1<sup>er</sup> au dernier jour, donc il faudrait que la date de l'AG soit fixée à l'avance. Il est ainsi proposé d'ajouter dans la formulation de la dernière phrase de l'article 4: «selon un horaire fixé dans le programme de celui-ci».

Le vote est donc proposé sur le texte du règlement intérieur assorti des quelques modifications apportées par la discussion. L'AG approuve à l'unanimité ce texte.

A 19h53, le président lève la séance et reporte au lendemain les autres points de l'ordre du jour.

**Assemblée générale ordinaire, 2<sup>e</sup> partie.  
Samedi 21 septembre 2013.**

Le président ouvre la séance à 9h15.

**Rapport des différentes commissions de l'AIEB:**

Les rapports de la Commission *Corpus Fontium Historiae Byzantinae* (A. Rhoby), et de la Commission pour *la publication des inscriptions byzantines (grecques)* (P. Schreiner) – créée au Congrès de Sofia (2011) avec la collection IGAB, sont présentés par P. Soustal (Comité autrichien).

Le Président précise qu'à l'AG de Samokov avait été décidé que toute commission qui ne présentait pas de rapport annuel s'autodétruirait automatiquement. N'ont donc survécu à la décision que les deux commissions susdites.

J. Patrich (comité israélien) demande si une commission pour l'archéologie byzantine a déjà existé, et si une telle commission ne devrait pas naître (ou ressusciter). Le Président invite J. Patrich à œuvrer en ce sens.

Il y a en effet des congrès d'archéologie chrétienne (Rome 2013).

Le Président répond qu'il approuve le principe, mais que pour faire naître une telle Commission, une proposition concrète sur l'archéologie byzantine, avec des restrictions chronologiques (VI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles ?) et précisant les intentions, desseins, noms des partenaires, doit être envoyée au Bureau bien avant une AG afin d'installer officiellement une telle commission au cours d'une AG.

Le rapport de la Commission développement est présenté par J.-M. Spieser (comité suisse). Les membres de cette Commission ont repris les suggestions du comité anglais et déployé 2 axes de réflexion :

- le développement du site web
- les relations publiques

1) site web: J.-M. Spieser développe toutes les questions associées:

- création d'une mailing-list: la question des destinataires et des contenus se pose immédiatement;

- répandre de l'information: définir l'accès. Le système de la Newsletter paraît compliqué, implique beaucoup de travail, pose à nouveau la question des destinataires. Il paraît préférable de lui substituer la publicité des informations sur le site. Dès lors, il faut déterminer qui doit gérer la publicité des informations : passer par un webmestre (soit un technicien professionnel, solution onéreuse ; soit un collègue qui a les compétences – et la disponibilité – pour s'en occuper). Qui envoie les informations destinées à être publiées ? Les Comités nationaux ? Les individus ?

- les informations à publier: la liste comprend les projets en cours, conférences, congrès, colloques, éditions, traductions... et les listes des offres de bourses, contrats et postes;

- les liens vers tout ce qui touche au monde byzantin;

- la question délicate du forum de discussion, qui ne peut être public, mais restreint aux seuls membres de l'AIEB.

2) Partenariats et relations publiques. Là encore les propositions sont multiples:

- Ce que les membres peuvent prendre en charge: la création de collaborations avec les associations culturelles, régionales, patrimoniales, etc. Il conviendrait que le bureau lançât un appel aux comités nationaux pour faire remonter les collaborations déjà existantes et les propositions. Il faudrait également élargir les invitations aux colloques à des collègues sur des champs voisins afin



d'enrichir l'interdisciplinarité et les intérêts croisés et mutuels entre champs scientifiques. Enfin fournir du matériel pédagogique pour les écoles. Pour tout cela, il faut définir ce qui est le fait du bureau et des comités nationaux;

- certaines suggestions paraissent difficiles à réaliser:

- o soutenir des manifestations, expositions, médias : ce sont des opportunités locales, l'AIEB n'aura pas les moyens de faire sponsor;
- o les opérations en direction du public : il faudrait que la plus grande partie du site soit accessible à tous;
- o deux propositions particulières: «la route byzantine» (à l'image de la Romanesque Strasse en Allemagne) et les supports d'information sur les sites archéologiques.

Le président lance la discussion sur la question centrale: la publicité des informations. Mais M. Kaplan estime nécessaire de mener avant toute chose une discussion théorique de fond sur la répartition des tâches entre le Bureau, son site internet et les comités nationaux. L'exemple de la mailing-list est emblématique: le Bureau ne sera jamais à même de gérer et entretenir une telle liste. En revanche, en principe le président de chaque comité national a reçu un code pour installer des informations sur le site internet.

Pour ce qui concerne les informations confidentielles, à ne diffuser qu'en cercle restreint, là encore la mise en place des systèmes d'accès est compliquée: ce type de dispositif implique une inscription individuelle qui attache un mot de passe (password) à un login (l'adresse mail). C'est une difficulté majeure. M. Kaplan n'est donc pas partisan d'un site réservé qui peut créer des inégalités entre Byzantinistes, selon la réactivité des comités nationaux sur les modifications à apporter sur les listes de discussion/diffusion. Et il est impossible d'en confier la gestion au Bureau. En outre, certaines des législations nationales considèrent les mailing-lists comme des biens de propriété privée inaccessibles.

En bref, les seuls éléments fiables sont les listes des comités nationaux: le Bureau peut centraliser et diffuser les informations pour les comités nationaux, à charge pour eux de les diffuser *via* les mailing-lists.

On en conclut qu'il paraît difficile, sinon impossible, d'avoir une partie du site internet dont l'accès soit restreint.

S. Mariev (comité allemand) signale que les personnes intéressées par une liste de diffusion peuvent s'inscrire, et se désinscrire sinon. Il n'y a pas vraiment de problème de gestion à faire porter sur le Bureau ou sur les comités nationaux.

J.-M. Spieser estime qu'un excellent site attire les gens – ce qui implique que tout le site doit être public. Les comités nationaux n'ont pas toujours les moyens d'avoir un site, les mailing-lists fonctionnent plus ou moins.

E. Jeffreys (comité britannique) confirme qu'il est absolument essentiel que le site soit à jour. La réactivité des comités nationaux est de rigueur. Selon elle, le site doit être accessible à tous, référencé sur Google.

Le Président estime que l'existence du site de l'AIEB implique l'obligation, de la part des comités nationaux, de donner des informations pour le site internet – jusqu'à présent presque rien n'est arrivé. Il faudrait également discuter des contenus : quelles informations sont-elles réellement utiles pour accroître l'intérêt des études byzantines ? D'autant que, comme le souligne T. Koliass, l'excès d'informations les rend inutilisables. Le Président propose que le Bureau envoie tous les mois une lettre aux comités nationaux pour leur rappeler d'envoyer des informations pour le site internet de l'AIEB, ce qui permettrait également d'évaluer la volonté et l'intérêt des collègues pour ces informations.

S. Mariev: Difficile de savoir quelle information est utile... Aux gens de le déterminer. On retrouve la question primordiale: quel contenu à diffuser ? Un canal de diffusion fonctionne quand les informations circulent largement.

M. Kaplan estime nécessaire de passer par les comités nationaux qui communiqueront les

informations pour le site internet: on ne peut permettre à tout le monde de poster une information sur le site et, inversement, l'Association n'a pas les moyens de rémunérer une personne compétente pour faire le tri. Donc seuls les comités nationaux sont efficaces et de confiance. Eux seuls doivent avoir le droit de poster des éléments, et ce sans avoir à demander au bureau international. Une discussion s'engage sur cette proposition.

La discussion passe sans cesse du processus de diffusion des informations, au thème des contenus: si Sr. Pirivatrić (comité serbe) estime qu'il faut intégrer aux informations les thèses en cours, beaucoup trouvent que ce serait une catégorie d'informations fort pesante.

J. Patrich propose des processus détaillés de diffusion de l'information, notamment les projets auxquels participent les membres de l'AIEB, avec liens vers les sites de comités nationaux. Mais une information bottom-up nécessite un modérateur.

Ch. Chotzakoglou (comité chypriote) pense qu'il est nécessaire et urgent d'activer l'intérêt de tous pour les questions des destructions de monuments byzantins et des vols d'objets d'art, de créer des relais d'inventaire des œuvres disparues, par des programmes d'éducation, ou des coopérations de musées. T. Koliass témoigne de coopérations avec les Etats-Unis autour de travaux fournis à des high schools de New York sur du matériel pédagogique sur Byzance.

Le Président estime qu'on ne peut prendre des décisions sur des points de détail, et propose que la Commission développement compose une lettre à destination des comités nationaux (approuvée par le Bureau, et envoyée vers 15 octobre) demandant à ces derniers de recueillir auprès de leurs membres ce qu'ils estiment nécessaire de mettre sur le site, et de préciser quels sont les comités nationaux intéressés. Les réponses doivent revenir à la Commission développement pour structurer leurs propositions (si les réponses sont suffisantes) afin de ne pas attendre le congrès de Belgrade pour prendre une décision. Il propose de clore la discussion sur le vote de cette décision.

Cette proposition, soumise au vote, est acceptée à l'unanimité par l'AG.

Le Président rappelle ensuite que la Commission développement actuelle est provisoire. Le secrétaire général dresse la liste de ses membres :

J.-M. Spieser  
A. Bucossi  
D. Stathakopoulos  
Lj. Milanovic  
A. Nikolov  
M. Woloszyn

Le bureau propose que ces personnes soient confirmées par un vote. L'AG est consultée sur des propositions de membres supplémentaires.

Le comité grec propose E. Merianos  
Le comité chypriote propose Io. Eliades  
Le comité autrichien propose A. Rhoby  
Le comité allemand propose S. Mariev  
Le comité danois propose K. Fledelius

Le Bureau pose toutefois une objection sur la candidature d'Andreas Rhoby, lequel préside déjà la commission *Corpus Fontium Historiae Byzantinae* et est très actif dans la commission d'épigraphie. Une fonction supplémentaire, au sein de la Commission développement, représenterait un nombre excessif de responsabilités. Le comité autrichien propose alors J. Preiser-Kapeller.

G. Greatrex rappelle qu'il avait proposé un membre de la part du comité canadien. Il le propose à nouveau: Conor Whately.

Un premier vote porte sur le nombre des membres de la commission, porté à 12. Le vote donne :

- 1 voix contre
- 8 abstentions
- le reste des votants pour

Un second vote porte sur la composition de la commission, pour laquelle on propose les 6 membres de la commission provisoire, et les 6 nouveaux noms susmentionnés: l'AG accepte cette composition à l'unanimité moins une abstention.

J.-M. Spieser précise que rien n'a été dit sur les relations publiques. K. Fledelius estime qu'il s'agit d'un champ très important, pour une association internationale peu connue ; il conviendrait d'ajouter à ses missions la préservation des monuments, pour laquelle l'AIEB doit intervenir et promouvoir l'importance de la période byzantine. Il s'agit d'un grand défi pour les comités nationaux et les fondations qui soutiennent les comités nationaux. J.- M. Spieser remarque qu'il faut des propositions concrètes sur les moyens d'une telle promotion. K. Fledelius accepte de prendre en charge, au sein de la commission développement, cette question.

### **La cotisation des comités nationaux:**

Le trésorier estime qu'il faut laisser à la Commission développement le temps de garnir le site, dans un premier temps sans coût, puis d'envisager des développements éventuellement payants qui permettront de revoir les cotisations. Tout le problème, en effet, est d'amorcer la pompe. La mission revient aux gros comités nationaux qui vont devoir rendre le site crédible en postant de grandes quantités d'informations dans les mois qui viennent, afin d'augmenter la fréquentation et de stimuler les autres à prodiguer leurs informations. L'AIEB peut payer quelques vacations d'étudiants pour aider le secrétaire général à poster les informations ainsi fournies. Au-delà, c'est inenvisageable. Le trésorier conclut en proposant de conserver le même montant de cotisation (200 €/an) jusqu'à Belgrade (2016). Il faudra alors choisir entre l'augmentation de la charge financière d'entretien du site, et l'aide aux étudiants, ce qui revient à choisir entre deux ambitions.

A la demande du Président, M. Kaplan expose que l'AIEB a investi 19 000 euros dans les bourses pour les étudiants. Il est possible d'augmenter cette somme en prélevant sur les réserves de l'AIEB, étant donné que le coût de la vie est plus élevé à Belgrade qu'à Sofia, et que les prix des transports aériens (y compris low-cost) ont considérablement augmenté.

K. Fledelius (comité danois) estime que l'augmentation de la cotisation doit passer par le vote des comités.

M. Bibikov (comité estonien) évoque les fonds de solidarité, très efficaces pour les bourses, et qui permettent de ne pas piocher dans les cotisations. Il mentionne une fondation chinoise qui paie déjà ce genre de frais aux étudiants estoniens, et qui pourrait verser un subside à l'AIEB.

Le Président propose donc de laisser stable la cotisation, mais on se réserve la possibilité, après discussion, de relever la cotisation lors de l'AG de Belgrade.

### **Préparation du Congrès de Belgrade.**

S. Pirivatrić et Lj. Maksimović (comité serbe) présentent les éléments utiles à partir des documents fournis, en particulier la liste des séances plénières et des tables rondes, qui a déjà été envoyée aux comités nationaux. Les modifications structurelles ont été décidées par concertation avec le Bureau, ce qui a conduit à la diminution du nombre des séances plénières au profit des tables rondes. Ces dernières ne doivent pas durer plus de 2 heures chacune, ni mobiliser plus de 10 intervenants. Il est rappelé que ces modifications structurelles ne sont dues ni au seul comité serbe, ni à un prétendu manque de locaux à Belgrade. Les 6 séances plénières présentent 3 rapporteurs, un principal et 2 co-rapporteurs (ou représentants d'une opinion contraire à celle du rapporteur principal).

Le comité serbe a deux questions en suspens:

- Pour la dernière séance plénière (l'avenir des études byzantines), les intervenants ne sont pas encore décidés.
- sur table ronde *Instrumenta studiorum*, le comité serbe a reçu 6 propositions, toutes excellentes. Le choix n'est pas fait.

Le comité serbe a reçu 130 propositions de Tables rondes, et a donc dû forcément retenir une minorité (une quarantaine) d'entre elles, mais envisage de convertir certaines tables rondes non retenues en «blocs» de communications libres.

À l'initiative du Président, une discussion s'engage sur le titre du congrès : «Byzance, un monde de changements»; beaucoup soutiennent ce titre, car il semble important de diffuser un message autour du dynamisme de l'Empire d'Orient, victime d'idées reçues sur son caractère prétendument statique.

Le Président sollicite des commentaires sur les premiers propos généraux de Lj. Maksimović.

S. Mariev signale que le programme a été décidé très en amont chronologiquement, et demande s'il n'y a pas de possibilité de souplesse, ni d'adaptation. Lj. Maksimović répond qu'il s'agit d'un programme provisionnel, et qu'il est demandé aujourd'hui à l'AG de l'approuver dans ses lignes générales, sa structure. Il précise que les grands axes de rassemblement des tables rondes n'est qu'indicatif.

E. Jeffreys demande si la circulation entre les différents lieux du congrès sera aisée et rapide. De fait, le congrès se tiendra dans la vieille ville de Belgrade, en zone piétonne.

Les facultés portant sur l'étude des humanités sont concentrées dans la vieille ville: ces trois facultés peu distantes les unes des autres permettront de passer sans problème d'une session à une autre. D'autres possibilités pour les séances plénières existent, qui permettront de recevoir ces sessions si le nombre des inscrits au congrès est très élevé. Les galeries qui recevront les cinq expositions prévues sont situées dans le même périmètre piétonnier. Du point de vue des capacités d'accueil, il n'y a aucun souci; par ailleurs, les négociations ont commencé pour les chambres du nouveau *Metropol Palace Hotel*. Enfin, les sessions plénières se dérouleront à l'Académie des Sciences, qui est bien mieux équipée que les salles des facultés.

**Les sessions plénières:** les textes des intervenants doivent être publiés à l'avance et dans leur intégralité sur le site web du congrès. Chaque intervenant principal dispose de 15-20mn de temps de parole, chaque co-intervenant, 15mn - il s'agit donc de délivrer oralement des résumés de leurs textes écrits - laissant ainsi 30mn pour la discussion. Le temps de chaque session plénière doit être de 60-70mn.

Lj. Maksimović fait une présentation brève de chaque session plénière. La dernière, «Byzantine studies in a time of change» nécessite une discussion.

E. Jeffreys estime que le programme des séances plénières est déséquilibré en termes de nationalité des intervenants. Lj. Maksimović répond que la sélection s'est faite sur les sujets. L'équilibre peut se rétablir sur la 6<sup>e</sup> session, celle du samedi.

La discussion porte ensuite sur la structure des séances plénières : V. Gjuzev (comité bulgare) propose plutôt d'y avoir 3 rapporteurs et un commentateur, ce qui paraît tout de même beaucoup. J.-M. Spieser estime que les 3 intervenants devraient être sur le même plan. Il n'est pas sûr qu'il soit nécessaire d'avoir un commentateur si les gens s'inscrivent à l'avance pour le débat –

le danger du système étant qu'ils risquent de préparer une mini-contribution. En revanche, M. Kaplan trouve qu'on peut attribuer au «principal» intervenant la mission de dresser un état de la question. Les deux autres intervenants donnent des éclairages nouveaux, des points de vue particuliers à partir éventuellement de cas précis.

Comme tout sera sur internet, celui qui fait la synthèse doit pouvoir écrire un nombre élevé de pages et proposer ainsi une vraie synthèse sur la question posée et non diviser le travail en régions. Que les commentateurs lancent la discussion à partir du rapporteur et son résumé oral, qui pointera les différentes questions importantes à ce stade de l'historiographie. Une discussion avec la salle s'impose.

Un même esprit vaut pour les tables rondes, avec le contenu des interventions sur le net, et un temps de parole court, pour laisser du temps aux discussions entre les intervenants, et entre eux et la salle.

G. Greatrex fait remarquer que les séances «plénières» ont rassemblé à Sofia un public plutôt rachitique. Il propose de prendre certaines des propositions de TR délaissées et de les placer en même temps, ce qui fait que les sessions plénières ne sont plus plénières...

Le Président estime qu'on ne peut changer la méthodologie et l'idée de la session plénière maintenant. Et une session plénière doit être plénière.

E. Jeffreys critique le fait qu'il n'y a pas de philologie dans les séances plénières, ce à quoi M. Kaplan répond que la première séance est composée de philologues; et qu'au contraire il manque plutôt un regard interdisciplinaire dans les séances.

Diverses remarques s'enchaînent, sur le fait que toutes les régions du monde byzantin ne sont pas représentées (ce qui paraît impossible avec les seules séances plénières), sur l'absence de la philosophie byzantine, un secteur pourtant très dynamique (S. Mariev propose que la philosophie byzantine soit le sujet de la 6<sup>e</sup> session), sur les relations avec le monde asiatique et islamique...

M. Kaplan rappelle que l'AG a confié au comité serbe l'organisation de ce congrès, et que le comité serbe en a donc la responsabilité scientifique; il a accepté une discussion sur la manière d'organiser les séances. Mais la présente AG n'a pas à revoir les contenus.

La discussion reprend sur les tables rondes, présentées par Sr. Pirivatrić. Ce dernier réaffirme que des sessions de «communications libres» vont permettre de réintégrer au programme certaines des tables rondes non retenues comme telles.

Chaque journée verra une session de tables rondes le matin, deux l'après-midi, avec 3 tables rondes simultanément dans chaque session, ce qui porte à 9 le nombre de tables rondes quotidiennes.

Les tables rondes autour des thèmes «état de la recherche» et *Instrumenta studiorum* ne sont pas encore fixées: le comité serbe se donne un an pour aboutir au programme définitif.

Le comité autrichien rappelle, par la voix de P. Soustal, qu'il avait proposé une table ronde sur la géographie historique, qui permettrait de revivifier la Commission de l'AIEB pour la géographie historique: Lj. Maksimović propose de l'intégrer éventuellement dans la session «état de la recherche»; il faut en discuter. Le comité danois, quant à lui, propose une table ronde en musicologie.

K. Fledelius propose également de faire une exposition sur le titre du colloque, «Byzance, un monde qui change» pour sensibiliser le public non érudit au monde byzantin et au dynamisme qui le caractérise, loin des clichés.

M. Delilbaşı propose une table ronde sur les sources sur les changements et continuités entre monde byzantin et ottoman (fiscalité, culture, villes, etc.), et le Président conseille en retour d'envoyer une liste d'intervenants prêts à faire des communications sur le sujet, tandis que Lj. Maksimović mentionne l'existence d'une proposition similaire qu'on pourrait associer en une seule table ronde de thématique plus large, sur la transition entre monde byzantin et monde

ottoman. Cette proposition est bien accueillie.

*Studia byzantina*: Le dernier jour est consacré aux nouveautés méthodologiques, et à leur diffusion au sein de la communauté des byzantinistes. Les propositions doivent donc arriver au comité serbe.

L'appel aux communications libres commencera, lui, au début de 2015. Sr. Pirivatrić expose le souhait du comité serbe de mettre en place des «reviewers» pour les communications libres afin de ne pas avoir de doublon, et pour certifier la qualité des contributions: chaque proposition serait revue par 2 experts. Cette proposition toutefois soulève des objections pratiques exposées par le Président: il faudrait dans ce cas qu'en quelques mois le comité mette en place et active un système d'expertise lourd pour un nombre probablement très élevé de propositions, et pour en refuser, au bout du compte, un nombre incomparablement plus faible. E. Jeffreys et M. Kaplan attestent que, lors de la préparation des congrès de Londres (2006) et Paris (2001), toutes les propositions avaient été acceptées; et que, par ailleurs, il est difficile de juger d'une contribution à partir d'un résumé. Pour les jeunes chercheurs, du reste, pouvoir exposer une communication libre est le seul moyen d'obtenir une prise en charge des frais. A partir du moment où la communication concerne Byzance, il semble délicat, sinon peu souhaitable, de refuser.

E. Jeffreys (comité britannique) demande ce qui adviendra de tout le matériau scientifique constitué par les communications libres. Sr. Pirivatrić répond que les décisions ne sont pas prises, mais qu'il conviendrait de profiter des potentialités de publication électronique.

Lj. Maksimović expose que, durant l'automne prochain, les premiers linéaments du site internet du congrès vont être réalisés afin que celui-ci soit en fonctionnement effectif à la fin de 2013, mais présentant uniquement les informations « basiques ». Au printemps 2014 apparaîtront sur le site les lignes générales du programme ainsi que les aspects pratiques (frais d'inscription etc.). À ce propos, M. Kaplan rappelle que les droits d'inscription du congrès de Sofia avaient été fixés à l'intercongrès précédent et le Président estime que c'est trop tard de mettre les inscriptions et droits seulement à la fin de 2014, puisqu'on différencie 2 niveaux de droits en fonction de la date d'inscription (sans compter le niveau spécifique des droits pour les étudiants). E. Jeffreys précise que, pour le Congrès de Londres (août 2006), le niveau «bas» a été accepté pour les inscriptions jusqu'en mars 2006.

Lj. Maksimović propose les mêmes frais d'inscription qu'à Sofia (soit 150 euros pour le niveau «bas» des droits d'inscription).

J. Greatrex propose de reconsidérer l'existence des 3 volumes de pré-actes, surtout si on tient compte des nouvelles possibilités d'internet. La réduction consécutive des droits d'inscription ne sera toutefois pas considérable. Mais, comme le remarque M. Kaplan, puisque les communications des séances plénières seront publiées sur le site internet du congrès avant que celui-ci commence, il paraît raisonnable de publier seulement un ouvrage présentant les séances plénières, d'autant que durant ces dernières, chaque intervention ne doit pas durer plus de 5 mn, afin de réserver deux étages de discussion: entre les intervenants, puis avec le public. Le plus important de toute façon, c'est la liste des participants avec leurs adresses électroniques.

Lj. Maksimović présente ensuite les 5 expositions. On n'envisage pas de faire une grosse exposition exhaustive, mais 5 expositions aux thématiques plus restreintes: 1. *Ars sacra*. 2. *Ars profana*. 3. *Copies of representative Frescoes*. 4. *Illuminated manuscripts*. 5. *The Byzantine Heritage in modern art and culture*.

## Questions diverses

Le Président mentionne que lui a été posée la question du congrès suivant celui de Belgrade. K. Fledelius suggère, sur la base de modalités de décisions précédentes (en 1991<sup>1</sup>) et en raison du très faible écart de voix en 2011, d'envisager la position d'Istanbul en 2021. Toutefois, T. Koliass rappelle qu'il y avait aussi, en 2011, les candidatures de Madrid et Munich. Le comité grec proposera également la candidature de Thessalonique pour cette date. Le comité allemand confirme la candidature de Munich, le comité chypriote celle de Chypre. Le comité autrichien confirme celle de Vienne pour 2026, tandis qu'aucun représentant du comité espagnol n'est présent pour confirmer ou infirmer celle de Madrid (pour 2021).

On rappelle ensuite la procédure: chaque comité national intéressé envoie son dossier de candidature au Bureau, lequel transmet les informations à tous les comités nationaux. La décision sera prise par vote de l'AG à Belgrade. C'est précisément en raison de la mise en place de cette procédure, rappelle M. Kaplan, que les statuts ont été amendés, afin de préciser le délai de 8 mois entre le dépôt des candidatures et le vote de l'AG: ainsi, lors de l'AG, sur ce sujet, les délégués des comités nationaux voteront bien comme délégués: d'où le vote à main levée. Même si, comme le rappelle A. Markopoulos, le vote à bulletin secret reste possible, sous conditions.

J. Greatrex conclut qu'il conviendra de déterminer, s'il y a bien 5 villes candidates pour 2021, les modalités de vote. Le Bureau fera des propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h52.

---

<sup>1</sup> En 1991, K. Fledelius rappelle il y eut 3 propositions pour le congrès de 1996 : Strasbourg, Copenhague, Paris. Un arrangement amiable avait été alors décidé pour que Copenhague organise le congrès de 1996 et Paris, celui de 2001. Les représentants des comités suisse et britannique regrettent qu'une telle disposition n'ait pas été prise à l'assemblée de Samokov.

**Dimanche 22 septembre, 10h-12h00**  
**Présentation du site internet de l'AIEB (www.aiebnet.g)**

Le concepteur, Panagiotis Kanélatos, présente brièvement ce dernier. Il montre en particulier que chaque comité national disposera de son compte, de son courriel et de son site (personne ne peut créer de compte en dehors de A. Markopoulos et P. Kanélatos).

La discussion suit. Elle porte tant sur la localisation des contenus (page du site général/ pages des comités nationaux), que sur la présentation (menus déroulants / menu en bannière latérale avec tous les onglets en accès direct), l'ajout de rubriques («positions», actualités etc.) ou l'articulation entre les sites des comités nationaux sur celui de l'AIEB, et les sites que certains comités ont déjà en propre, etc.

Toutefois, il semble difficile d'avoir une réflexion détachée des cas pratiques, tant la pratique est nécessaire au débusquage des questions et difficultés; et en même temps il est apparu malaisé de présenter, sur place, lesdits cas pratiques (comment publier une information quand on est un comité national, etc.)

Certains craignent que l'existence d'un site des comités nationaux lié au site général ne double l'effort d'entretien des sites internet – même s'il est vrai que beaucoup de comités nationaux n'ont pas de site internet). Il paraît par ailleurs nécessaire que le site joue son rôle de centralisation des informations (notamment pour la rubrique «offre de postes») et pour cela, les informations proposées par les comités nationaux doivent apparaître sur les pages du site général.

La discussion porte ensuite sur le/les personne(s) chargées de poster les informations. Même s'il apparaît simple de le faire, le surcroît de travail que cela représente, en plus de la réactivité obligatoire dans ce domaine, en effraie plus d'un. Il est répété que l'AIEB n'a pas les moyens de rémunérer un webmestre. Pour l'instant, le secrétaire général dispose de l'aide d'une étudiante, mais si la charge devient trop lourde, il faudra revoir le système.

K. Fledelius souligne l'attraction esthétique importante: les magnifiques images sont un plus. La facilité d'accès aux informations est essentielle. D'où l'importance cruciale de trouver un moyen facile pour les comités de donner des infos.

Sur proposition de J. Greatrex, le concepteur proposera une comptabilisation publique des statistiques relatives au site (nombre de clics...), dont on peut restreindre l'accès au seul Bureau.

La question des droits d'auteur sur les images présentes sur le site est soulevée par E. Jeffreys. Le Président confirme qu'il conviendra de se pencher sur la question.

Pour l'instant, toutes les informations qui sont destinées à paraître sur le site général de l'AIEB doivent parvenir au Secrétaire général, A. Markopoulos. Ce dernier bénéficie de l'aide d'une étudiante, qui a accès au site, pour l'aider à y poster les informations. Toutefois, si le matériel devient trop important, il faut penser à un webmaster.

Puis le Président rouvre la rubrique «questions diverses»:

M. Bibikov (comité estonien) revient sur l'expérience de la fondation chinoise qui subventionne certaines bourses pour des étudiants estoniens, et qu'on pourrait diffuser.

Ch. Chotzakoglou (comité chypriote) exprime une préoccupation fort partagée, autour du mouvement actuel de conversion de monuments en mosquées, en Turquie; déjà une telle conversion est effective pour les églises de Sainte-Sophie de Nicée, et de Trébizonde, et le bruit



court d'un projet similaire pour Sainte-Sophie de Constantinople, qui abrite actuellement un musée. L'opportunité et la nature d'une protestation de notre Association devraient être discutées. Le Président demande aux délégués turcs de dire ce qu'il en est. N. Necipoğlu répond ne pas en savoir plus. Ce sont des individus qui ont porté ces revendications devant le parlement (pour Sainte-Sophie). Des pétitions circulent en ce sens. D'après M. Delilbaşı (Turquie), cette demande ne reflète que l'avis d'une minorité, et l'essentiel serait que la Turquie change de gouvernement.

K. Fledelius informe l'AG qu'au rassemblement des Églises européennes en juillet à Budapest, les participants ont fait part de leur inquiétude, et ont demandé une réaction de l'UE, considérant qu'une telle décision serait politiquement dangereuse, et manifesterait une périlleuse remise en cause de l'héritage d'Atatürk.

Le Président de l'AIEB estime qu'une résolution, motion, déclaration à l'égard d'une telle menace fait partie des missions de l'AIEB, qui vise essentiellement à promouvoir les études byzantines dans un sens large. La question de l'efficacité d'une telle action n'est pas opportune.

Sr. Pirivatrić précise que, si l'un des monuments mentionnés est sur la liste de l'UNESCO, il faut intervenir auprès des Nations-Unies. C'est forcément le cas de Sainte-Sophie. Ch. Chotzakoglou (comité chypriote) ajoute que la communauté des byzantinistes, tout en réagissant, doit protéger les délégués turcs : ce n'est pas leur protestation mais celle d'une communauté internationale.

En conclusion, le Président demande à K. Fledelius de lui faire parvenir le texte de la motion de l'assemblée de juillet à Budapest

Le Président clôt l'AG ordinaire de l'AIEB à 11h40.